



## Exclusion de la mention sur le bulletin 2 du casier judiciaire

Par **FabienS**, le **25/08/2009** à **18:15**

Bonjour,

J'ai pris connaissance d'une mention sur le bulletin 2 de mon casier judiciaire.  
N'ayant pas souvenir d'avoir été condamné, je ne peux malheureusement pas entreprendre les démarches pour exclure ces mentions.

Existe t il une solution pour connaitre les faits qui me sont reprocher sur ce bulletin ?

D'avance merci

Fabien

Par **cram67**, le **22/09/2009** à **08:19**

quelle est la mention exacte portée sur votre B2 ?  
la date de condamnation ainsi que votre âge actuel...?